

**REPUPLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 26 septembre 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Date de la convocation
22 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt- six septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur REY) - Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur BROUHARD) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame CHAPRON Christine

Absents : - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix- Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 09 89 Convention entre la commune, le Pôle Marennes Oléron et Soluris - Numérisation des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire expose :

La numérisation des documents d'urbanisme (PLU, modifications ...) est rendue nécessaire notamment depuis la création du Géoportail de l'Urbanisme (GPU).

En effet, la publication sur le GPU devient obligatoire pour tous les nouveaux documents d'urbanisme.

Le GPU permet à chaque citoyen de localiser son terrain, faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions d'urbanisme qui s'y appliquent, consulter directement en ligne tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune), afficher en superposition des couches d'information (sélection des prescriptions, fond cadastral, photo aérienne, etc ...).

Il convient dans un premier temps de faire procéder à la numérisation des documents règlementaires.

Le Pôle Marennes Oléron assiste ses communes pour le versement des données.

SOLURIS s'est vu confier par les collectivités de Charente- Maritime adhérentes la responsabilité de lancer un marché public afin de désigner le prestataire qui sera en charge de la numérisation des PLU. La société 1Spatial a été retenue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conventionner avec SOLURIS et le Pôle Marennes Oléron afin de bénéficier de cette prestation pour ses documents d'urbanisme.

Le devis établi par Soluris s'établit à 996.60 € TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la numérisation des documents d'urbanisme conclue entre La commune, le Pôle Marennes Oléron et SOLURIS.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 29/09/2023 .

Publiée sur le site internet le : 29/09/2023

Le GUA, le 28 septembre 2023,
Le Maire, Patrice BROUHARD

